

Comme chaque année, dans le cadre de la prévention contre la canicule, l'Etat a chargé le Maire d'établir une liste nominative avec les coordonnées de toutes les personnes âgées, handicapées et isolées de la commune.

Ces renseignements, qui ne seront transmis qu'aux services de la Préfecture, permettront de faciliter la prise en charge de ces personnes en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence canicule.

Cependant, la mise en place de cette liste nécessite au préalable l'accord écrit des personnes concernées.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir répondre à ce questionnaire en nous retournant au plus tôt le coupon réponse ci-dessous.

Madame Jeanine CARLES,
Maire-Adjoint de Tourrette-Levens,
Déléguée aux Affaires Sociales.

✂-----

BON POUR ACCORD

OUI, je suis d'accord pour figurer sur la liste de prévention du plan canicule.

Nom : Prénom : Date de naissance :

Conjoint Nom : Prénom : Date de naissance :

ADRESSE :

TELEPHONE : PORTABLE

Nombre de personnes au foyer :

Nom, prénom et téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence :

.....

Animaux : OUI NON

Aide à domicile : OUI NON

A Tourrette-Levens, le/...../2019.

Signature